



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion

Vendredi 5 juillet 2019 à 18h30, à l'hôtel Kyriad Mirande, à DIJON

Présidence :	M. Daniel FONTENIAUD
Présents :	Patricia BEAURENAUD – Catherine BOLLEA - Roger BOREY - Michel BOURNEZ - Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD – Daniel DURAND - Gérard GEORGES - Joël GODARD - Jean-François GONDELLIER - Michel NAGEOTTE – Philippe PICHERY - Patrick PONSONNAILLE - Gérard POPILLE - Philippe PRUDHON - Jacques QUANTIN - Christian RENIER – Alain RICHARD - Emmanuel SAILLARD - Michel SORNAY – Françoise VALLET – Nicolas VUILLEMIN - Thierry WANIART
Excusés :	Bernard CARRE (<i>donne pouvoir à Christian RENIER</i>) - Marilyn GRANDVOINNET (<i>donne pouvoir à Nicolas VUILLEMIN</i>) - Sébastien IMBERT - Laurent KLIMCZAK (<i>représenté par Amandine MENIGOZ</i>) - Christian PERDU (<i>donne pouvoir à Thierry WANIART</i>) - Daniel ROLET (<i>donne pouvoir à André SCHNOEBELEN</i>)
Assistent	Amandine MENIGOZ - René FRANQUEMAGNE - Vincent SZMATULA

En préambule, le Conseil d'Administration adresse ses vœux de prompt rétablissement à Christian PERDU, Trésorier de la Ligue.

Le Conseil d'Administration présente ses sincères condoléances à Ludovic CORNEBOIS, salarié de la Ligue à la suite du décès de son grand-père.

Enfin, le Conseil d'Administration adresse ses félicitations à Stéphanie FRAPPART qui arbitrera la Finale de la Coupe du Monde Féminine le 7 juillet prochain ainsi qu'à Valérie TODESCHINI, promue Arbitre Assistante Fédérale Féminine.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 24 MAI 2019, DU CA TÉLÉPHONIQUE DU 29 MAI 2019, DU BUREAU TÉLÉPHONIQUE DU 17 JUIN 2019

- **Réunion du Conseil d'Administration du 24 mai 2019**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité
- **Réunion du Conseil d'Administration Téléphonique du 29 mai 2019**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité
- **Réunion du Bureau Téléphonique du Conseil d'Administration du 17 juin 2019**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- INFORMATIONS DU PRESIDENT

2.1 – CONSEIL SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration que le Conseil Social et Economique (CSE) a été institué par l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 et remplace les représentants élus du personnel et fusionne l'ensemble des instances représentatives du personnel (*DP, Comité d'hygiène, Comité d'Entreprise, CHSCT*).

Il devra être mis en place dans toutes les entreprises d'au moins 11 salariés, quelle que soit leur forme juridique, au plus tard le 1^{er} janvier 2020. Un calendrier prévisionnel a été préparé par Vincent SZMATULA qui sera piloté le dossier avec Christian PERDU dès la rentrée de septembre prochain, le but étant de finaliser ce dossier au plus tard pour le 30 novembre prochain.

Le calendrier prévisionnel des élections sera déterminé après consultation des Délégués du Personnel à la fin du mois d'août prochain.

Enfin, il est rappelé que la durée du mandat des membres du CSE est fixée à quatre ans.

2.2 – RETOUR SUR LA SOIRÉE DES ÉTOILES DU 28 JUIN 2019

Alain RICHARD revient sur la Soirée des Etoiles qui a eu lieu le vendredi 28 juin dernier à DIJON :

- Nombre des personnes invitées : 135 (*Partenaires, CA, Commissions concernées, Personnel*)
- Nombre de personnes présentes : 28 (*11 membres du CA, 2 Représentants des Districts, 4 Partenaires, 6 Membres des commissions, 3 Salariés, 2 « accompagnants »*)
- Nombre de clubs invités : 95
- Nombre de clubs présents : 89
- Nombre de personnes sur la soirée : 190

Par ailleurs, il est précisé qu'un montant global de 136.821 euros de récompenses a été distribué aux clubs lors de cette soirée. Chaque participant a été doté d'un tee-shirt grâce à notre partenaire Kyriad Mirande.

2.3- PROCESSUS D'ETABLISSEMENT DU BUDGET 2019-2020

Daniel FONTENIAUD dresse le processus d'établissement du budget 2019-2020 de la Ligue :

- Une première présentation du Budget sera faite en BUREL soit le 10 juillet, soit le 20 août prochain.
- Les arbitrages relatifs au budget 2019/2020 seront étudiés et validés le 28 août prochain en BURELP
- Le budget 2019/2020 sera arrêté à l'occasion du Conseil d'Administration du 6 septembre 2019.

2.4– RETOUR SUR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE DISTRICT

Jean-Marie COPPI, qui représentait le Président Daniel FONTENIAUD, revient sur les Assemblées Générales des Districts de HAUTE-SAÔNE et JURA.

Christophe CAILLIET, revient quant à lui sur l'Assemblée Générale du District de l'YONNE.

3 – COMMISSIONS RÉGIONALES

▪ **Commission des Terrains et Installations Sportives**

Le Conseil d'Administration nomme Jean-Paul MATHEY comme membre de la Commission en remplacement de Maurice ETAY.

▪ **Commission des Délégués**

Le Conseil d'Administration nomme Mohamed KERZAZI et Franck MOSCATO comme membres de la Commission.

▪ **Cellule Prévention- Sécurité**

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Serge VICTOR et le remercie pour son implication.

▪ **Commission de Discipline :**

Le Conseil d'Administration prend note de la démission d'Henri NICOL et le remercie pour son implication.

▪ **Commission d'Appels :**

Le Conseil d'Administration prend note du départ pour raisons professionnelles de Benoit MORELIERE. Son successeur sera prochainement nommé.

▪ **Commission Régionale du Football en Milieu Scolaire :**

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Michel MALIVERNAY de la Présidence de la Commission et le remercie pour son implication. Son successeur sera prochainement nommé.

▪ **Commission Technique Régionale :**

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Michel MALIVERNAY de la Vice-Présidence de la Commission en charge du PPF. Son successeur sera prochainement nommé.

▪ **Commission Régionale d'Arbitrage :**

Conformément à l'article 5 du Statut de l'Arbitrage et à l'article 1 du Titre 1 du Règlement Intérieur de la Commission qui stipule que « *le mandat des membres est renouvelable chaque année* », le Conseil d'Administration nomme à l'unanimité, membres de la CRA au titre de la saison 2019-2020, les personnes suivantes :

Laurent KLIMCZAK (*Président*) - Didier VINCENT (*Vice-Président*) - Amandine MENIGOZ (*Secrétaire*) - Gérard GEORGES (*Représentant des arbitres au CA*) - Roger BOREY (*Représentant des éducateurs*) - Patrick PONSONNAILLE (*membre n'ayant jamais arbitré*) - Julien AUBE- Pierre BOLLET – Stéphane BONARDOT - Régis CHAMPET - Michel DI GIROLAMO - Corinne LAGRANGE - Alexandre PERREAU-NIEL - Jean-Marie ROBELIN – Christophe TORRES - les 7 Présidents de CDA (*avec voix consultative*) - les CTRA (*avec voix consultative*)

Le Conseil des Sages est composé comme suit : Bernard CARRE, Antoine DE PANDIS, Philippe PRUDHON et Thierry WANIART.

▪ **Commission Régionale de l'Esprit Sportif :**

Le Conseil d'Administration prend note de la désignation de Pauline JUSOT comme référente administrative de la Commission.

4 – HORMÉ : POINT D'ÉTAPE

Daniel FONTENIAUD dresse un point d'étape sur le dossier Hormé à ce jour :

Antenne de MONTCHANIN :

Le bâtiment est en cours de vente. L'acheteur a adressé en date du 17 juin dernier, un courrier d'intention en ce sens.

Une résolution sera proposée au vote de l'Assemblée Générale du 12 octobre prochain. Actuellement, la ligue dispose d'un courrier d'intention d'achat et d'un projet de compromis.

Une fois le projet de vente validé en Assemblée Générale, le Comité Exécutif de la FFF devra se déterminer concernant cette vente.

L'acte authentique devrait être signé à l'horizon du 31 janvier 2020.

Une convention de prêt à usage sera signée en amont afin que la Ligue puisse conserver le 1^{er} étage du bâtiment afin de maintenir le personnel rattaché à cette antenne jusqu'à fin décembre 2021, date de transfert sur le site de Poussots à DIJON.

Antenne de MONTBÉLIARD :

Le bâtiment est toujours en vente auprès du Cabinet POMMIER.

Antenne de GRANDVILLARS :

Le dossier est en stand-by pour le moment.

Site des POUSSOTS (DIJON) :

Le planning technique prévisionnel a été travaillé en relation avec Dijon Métropole et la SPLAAD. Il se définit ainsi :

- | | |
|-------------------------------|--|
| ✓ Dès fin juin 2019 : | Choix de l'architecte (<i>appel d'offre « ouvert »</i>) |
| ✓ Septembre 2019 : | choix définitif de l'architecte |
| ✓ Septembre à décembre 2019 : | travail sur les espaces à créer |
| ✓ Maxi février 2020 : | APS (<i>Avant-Projet Sommaire</i>) |
| ✓ Avril / Mai 2020 : | APD (<i>Avant-Projet Définitif</i>) |
| ✓ Mai 2020 : | Dépôt du Permis de Construire + Autorisations de Travaux |
| ✓ Juin 2020 : | Etude des projets et Consultation des Entreprises |
| ✓ Juillet 2020 : | Consultation des Entreprises |
| ✓ Septembre 2020 : | Négociation avec les Entreprises |
| ✓ Novembre / Déc. 2020 : | Préparation des Travaux |
| ✓ Janvier 2021 : | Début des Travaux (<i>dont en site occupé jusqu'en avril 2021</i>) |
| ✓ Décembre 2021 : | Livraison |

Le Conseil d'Administration souhaite par ailleurs l'installation du Pôle Espoirs à compter de la rentrée de septembre 2021.

Siège transitoire à ESTERNO (DIJON) :

Le siège transitoire sera opérationnel à compter du 1^{er} septembre prochain (*1, rue Monge à Dijon*).

Le déménagement entre le siège actuel à Mirande et l'hôtel d'Esterno est programmé la dernière semaine du mois d'août.

Une visite du personnel rattaché au siège social dijonnais actuel a eu lieu le vendredi 28 juin dernier. Une nouvelle visite, programmée pour les membres du Conseil d'Administration, aura lieu le vendredi 6 septembre prochain à 16h00.

A compter du 1^{er} septembre prochain, les réunions des Commissions Régionales se tiendront à Esterno. Seules celles du Conseil d'Administration seront maintenues à l'hôtel Kyriad Mirande. Toute autre dérogation sera soumise à l'accord préalable du BUREL. Il sera demandé aux bénévoles et au personnel convoqués lors des réunions de se garer en priorité au Parking CONDORCET. Si ce dernier devait être complet, le parking de repli serait le Parking MONGE.

Les repas pré ou post-commissions continueront pour l'heure à être pris au Kyriad Mirande.

5 – FINANCES

5.1 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES 2019/20

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le projet des Dispositions Financières pour la saison 2019-2020 (*Annexe 1*), à l'exception des lignes D.01 à D.05 dans le chapitre Formation et de la ligne G.02 dans le chapitre Forfaits, qui seront validées ultérieurement.

5.2 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

▪ Lycée Hippolyte Fontaine (DIJON)

Suite à la décision défavorable prise par le Conseil d'Administration du 24 mai dernier (*ne pas accorder d'aide suite à la participation au Championnat de France UNSS Excellence Féminines du lycée Hippolyte FONTAINE ont disputé du 29 janvier au 1^{er} février dernier à LA ROCHE-sur-YON (85)*), réception d'un courrier de Pascal GODIN, professeur d'EPS, à l'origine de la demande, émettant le souhait de voir le Conseil d'Administration reprendre sa première décision.

Une aide exceptionnelle de 300 euros est octroyée. Cependant, il est précisé que les demandes de subvention doivent être adressées antérieurement au démarrage de la compétition, accompagnées du budget (*recettes / dépenses*) prévisionnel.

▪ Collège Henri Vincenot (LOUHANS)

Demande relative à une demande de subvention concernant l'équipe minimales filles du Collège Henri Vincenot de Louhans, qui ont participé au championnat de France de futsal excellence minimales filles qui ont eu lieu du 14 au 17 mai 2019 à Arles. Une aide exceptionnelle de 300 euros est octroyée. Cependant, il est précisé que les demandes de subvention doivent être adressées antérieurement au démarrage de la compétition, accompagnées du budget (*recettes / dépenses*) prévisionnel.

Le Conseil d'Administration précise qu'à compter de la saison 2019/2020, les demandes arrivées postérieurement à la compétition ne seront plus traitées. Seules les demandes antérieures à la compétition seront prises en compte, accompagnées d'un budget prévisionnel détaillé.

6 – FUTSAL - PROJET D'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE (RÉSOLUTIONS ET VOTES)

Daniel FONTENIAUD revient sur la présentation effectuée par Nicolas VUILLEMIN à l'occasion de la dernière réunion du Conseil d'Administration le 24 mai dernier.

Après avoir consulté l'ensemble des Districts, le Conseil d'Administration prend note de leur volonté d'accueillir les équipes de Ligue Jeunes en Futsal associé pendant la pause hivernale à compter de la saison 2019/2020. Les modalités d'organisation sont sous la responsabilité de chaque District.

Puis 2 résolutions sont soumises au vote du Conseil d'Administration :

Résolution n°1 (pratique « associée ») : Équipes de Jeunes U15 ; à compter de la saison 2019/20, la Ligue organisera pour les équipes participant au Championnat U15R une pratique hivernale de Futsal associé avec engagement obligatoire.

Résolution n°1 adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 (pratique « spécifique »): A compter de la saison 2020/21, le Championnat R2 Futsal sera organisé en deux phases avec une phase automne gérée en District ou Inter District et une phase printemps Régionale gérée par la Ligue. Les modalités d'accession à la phase Printemps seront définies par la Commission Compétente.

Résolution n°2 adoptée à l'unanimité.

7 – SPORTIF

7.01 – CALENDRIERS GÉNÉRAUX CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS, FÉMININS, JEUNES et FUTSAL Saison 2019/20

Michel NAGEOTTE présente les projets de Calendriers Généraux proposés par la Commission Sportive :

- Calendriers Seniors Masculins (*Annexe 2*)
- Calendriers Féminins (*Annexe 3*)
- Calendriers Jeunes (*Annexe 4*)
- Calendriers Futsal Seniors et Jeunes (*Annexe 5*)

Après différents échanges, ces calendriers sont validés à l'unanimité.

7.02 – NOMBRE D'ÉQUIPES À ENGAGER PAR DISTRICT EN U13, U15 ET U18 IS – SAISON 2019/20

Le Conseil d'Administration valide le nombre d'équipes à engager par District en U15 Intersecteurs et U18 Intersecteurs comme suit :

- 2 équipes par District pour la CÔTE d'OR, la HAUTE-SAÔNE, le JURA, la NIÈVRE et l'YONNE
- 4 équipes par District pour le DOUBS-TERRITOIRE de BELFORT et la SAÔNE-et-LOIRE.

Concernant les U13 IS, il est demandé à la Commission Sportive de reprendre les modalités de calculs inscrites dans le Chapitre 2, article 56 des Règlements de la Ligue pour déterminer le nombre d'équipes par District. Ces éléments seront proposés pour le prochain Conseil d'Administration de juillet.

7.03 – CRÉATION D'UN CHAMPIONNAT U16F À 11 EN DISTRICT (*DOUBS-T.DE BELFORT ET HAUTE-SAÔNE*) – SAISON 2019/20

Le Conseil d'Administration prend connaissance d'un courriel du District DOUBS- Territoire de BELFORT et des explications d'André SCHNOEBELEN.

Suite à cette demande, le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité, à titre expérimental (*n'organisant aucune compétition dans cette catégorie d'âge féminine à 11*), la création de ce championnat pour la saison 2019-2020.

7.04 – CRÉATION D'UN CHAMPIONNAT U18F –R1 – SAISON 2019/20

Michel NAGEOTTE propose la création d'un Championnat Régional U18F sur toute la saison suite à la candidature de 8 clubs.

DIJON UC, VESOUL, FC, BESANÇON Racing, AUXERRE Stade, BELFORT ASM, CHATENOY le ROYAL, JURA SUD et BART FC.

Cette création permettra à l'un des clubs de la Ligue de pouvoir participer à la phase d'accession au futur Championnat National U19F pour la saison 2020-21. Le nombre de 8 équipes est un minimum obligatoire pour participer à cette phase d'accession.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité cette proposition.

7.05 – VALIDATION DES GROUPES JEUNES MASCULINS– SAISON 2019/20

Michel NAGEOTTE propose de valider les groupes jeunes masculins pour la saison 2019-2020 comme suit :

U18R (12 équipes)

Auxerre AJ 2 – Pontarlier CA – Racing Besançon – Dijon ASPTT 2 – Belfortaine ASM – Besançon Football – Mâconnais UF – Jura Dolois Football – St Apollinaire AS – Dijon USC – Vesoul FC – Chalon FC.

U17R (2 groupes de 12 équipes)

Groupe A : Nevers 58 FC – Auxerre AJ 2 – Sens FC – Joigny US – Paray USC – Chalon FC – Le Creusot JO – Montceau FC – St Apollinaire AS – Beaune AS – Is Selongey Football- Fontaine les Dijon FC

Groupe B : Mâconnais UF – Louhans Cuiseaux FC – Dijon USC – Quetigny AS – Jura Dolois Football – Champagnole – GJ Rudipontain – Besançon Football – Pontarlier CA – Vesoul FC – Lure JS - 1 club manquant

Le Conseil d'Administration charge la Commission Sportive de compléter ce groupe si possible.

U16R1 (12 équipes)

Auxerre AJ – Racing Besançon – Pontarlier CA – Belfortaine ASM – Chalon FC – Dijon ASPTT – Vesoul FC – Montceau FC – St Vit US – Dijon USC – Nevers 58 FC – Jura Sud Foot.

U16R2 (2 groupes de 12 équipes)

Groupe A : SNID – Vauzelles ASA – Auxerre Stade – Sens FC – Mâconnais UF – E. La Chapelle/Crêches – Paray USC – St Marcel FR – Gueugnon FC – Chevigny AS – Is Selongey Football – GJ Montbard Venarey St Rémy

Groupe B : Fontaine les Dijon FC – St Apollinaire AS – Lons le Saunier RC – Champagnole – Ornans – Baume les Dames – Besançon Football – GJ Rudipontain – Audincourt AS – Morteau Montlebon – Exincourt Taillecourt – GJ Pays Riolais

U15R (12 équipes)

Auxerre AJ – Sochaux Montbéliard FC – Pontarlier CA – Racing Besançon – Dijon FCO – Chalon FC – Montceau FC – Nevers 58 FC – Belfortaine ASM – Dijon ASPTT – Dijon USC – Jura Dolois.

U14R (3 groupes de 6)

Groupe A : Auxerre AJ – GJ Sens Football – Auxerre Stade – Dijon ASPTT – Fontaine les Dijon FC – GJ Montbard Venarey St Rémy

Groupe B : Montceau FC – Chalon FC – Mâconnais UF – Jura Sud Foot – Jura Dolois Football – Besançon Football

Groupe C : Belfortaine ASM – Racing Besançon – Sochaux Montbéliard FC – Pontarlier CA – Morteau Montlebon– Vesoul FC

Le Conseil d'Administration valide les groupes à l'unanimité.

7.06 – NOMINATION DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX – SAISON 2019/20

Michel NAGEOTTE rappelle la liste des Délégués Nationaux

FFF groupe N1 :

M. Mohammed KERZAZI – Bertrand NORMAND

FFF groupe N2 :

Mme Marie CENDRIER - MM. Alcides BARROS DA SILVA – Mohamed CHAKAFI – Pascal HINDERCHIETTE – Alain MATHIEU – Franck MOSCATO – Roger RIVOLET.

Puis, sur proposition de la Commission Régionale des Délégués, le Conseil d'Administration valide le listing des Délégués pour la saison 2019-2020.

Régionaux A :

Mme Michelle NAGEOTTE – MM. David BERQUIER – Gaétan CALZADA – Jean-Marie ECHEMANN – Raymond FERREUX – Albert GIBOULET – Philippe LEJEUNE – Yves LEMAIRE – Thomas MONNET – Gérard MICHEL – Radoine OUBIDA – Gilles RONDEAU – Yassine SAAD – Alain SCAMARAZZA.

Régionaux B :

MM. Marc CHAMBON – Jonathan CONTANT – Rémi CORNOT – Yannick DUPIN – Bernard ELLUL – Salah FALAH – Pascal FAORO – Laurent LECLERCQ – Jean-Paul MATHEY – Daniel MOINGEON – Bernard PILLOT + Hervé BATTAGLIA – Stéphane BIERLA – Marcel GAUTHERON – Armando RODRIGUES DA SILVA et Thomas GRATEPANCHE.

Délégués Stagiaires :

Madame Florence VIE - MM Charles PETTINI - Nicolas SALVAYRE - Sébastien DUFANT - Bruno WROBLEWSKI - Quentin SEGUIN

Thierry WANIART et Gérard GEORGES exposent le dossier relatif à l'Exclusion Temporaire. Aussi, il est proposé d'adopter le nouveau texte suivant :

Elle s'applique dans toutes les compétitions de *la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football et de ses Districts qui la mettent en œuvre à l'exception du Futsal et de celles disputées à effectif réduit*, et dans toutes les catégories à compter du **1^{er} juillet 2019**. Elle est applicable également pour les deux (2) premiers tours de la Coupe de France et les tours régionaux de la Coupe de France féminine et de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

B. Rappel du texte de référence fédéral – 1er juillet 2008

a) L'exclusion temporaire est une sanction administrative d'une durée de 10 minutes. Notifiée par l'arbitre à un joueur, elle n'entraînera aucune suspension ni amende financière, *sauf règlement spécifique d'un District*.

L'exclusion temporaire n'est pas appelée à remplacer l'avertissement ou l'exclusion définitive. Elle a un objectif uniquement préventif, éducatif, *lié aux comportements des joueurs pour des fautes qui ne sont pas accomplies lors du jeu et de la conquête du ballon*.

b) L'arbitre notifie à un joueur l'exclusion temporaire du terrain pour une durée de dix minutes pour les motifs suivants :

- *Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes,*
- *Retarder la reprise du jeu,*
- *Ne pas respecter la distance sur les remises en jeu (Coup Franc, Corner, ou Rentrée de Touche),*
- *Quitter le terrain ou y pénétrer sans autorisation.*

c) L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match. En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive devra être prononcé suivant l'application des lois du jeu. Le nombre de joueurs exclus temporairement ne peut, en aucun cas, dépasser trois (3) dans les compétitions féminines ou masculines (foot à 11) au sein d'une même équipe dans le même temps.

L'exclusion temporaire doit être notifiée à un joueur lors d'un arrêt de jeu. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu sur le fait en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu, *aussi dans le cas où le coup franc est joué rapidement par l'équipe victime, l'arbitre peut notifier le carton blanc à l'arrêt de jeu suivant*.

d) L'arbitre notifie la sanction au joueur en lui montrant un carton blanc. Selon le motif de la faute, la première sanction peut être soit un carton blanc soit un carton jaune. Un carton blanc pourra être adressé après un carton jaune.

Le carton rouge est utilisé selon les règles habituelles de l'arbitrage.

e) Le joueur exclu temporairement ne peut être remplacé durant la durée de la sanction.

f) A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, le club peut faire entrer sur le terrain :

- . soit le joueur exclu temporairement,
- . soit un joueur remplaçant régulièrement inscrit sur la feuille de match

g) Le décompte du temps sera effectif à partir de la reprise du jeu consécutif à la sanction. Les 10 minutes d'exclusion temporaire correspondent à un temps de jeu effectif (hors temps de remplacements, de blessures, de tentatives volontaires de retarder le temps de jeu). Le décompte du temps est sous la responsabilité de l'arbitre.

h) Le joueur exclu temporairement va sur le banc de touche **de son équipe. Il est autorisé à s'échauffer dans la zone prévue à cet effet avant de revenir en jeu.** Il reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné comme tel. A l'issue des 10 minutes d'exclusion, l'arbitre fait signe au joueur de revenir. Le joueur doit pénétrer sur le terrain à la hauteur de la ligne médiane. Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêt de jeu, sauf dans le cas où le joueur sanctionné est remplacé.

i) Au cas où une rencontre se termine alors qu'une sanction temporaire est en cours, la sanction est considérée comme purgée. Si cette situation se produit en première mi-temps (*y compris celle de la prolongation*), le joueur doit purger la durée restante en deuxième mi-temps. Un joueur exclu temporairement n'ayant pas purgé l'ensemble de sa sanction à l'issue du temps réglementaire peut participer à la séance de tirs au but (IFAB).

j) Au cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs, suite à une ou plusieurs exclusions temporaires **ou définitives**, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié à la Ligue ou au District organisant la compétition. Les Commissions sportives prendront la décision qu'elles jugeront opportune.

9 – ARBITRAGE

9.1 – AFFECTATION DES ARBITRES ET OBSERVATEURS CRA DANS LES DIFFERENTS GROUPES POUR LA SAISON 2019/20

En préambule, Jean-Marie COPPI intervient en tant que Président de la Commission Régionale d'Appels afin d'informer le Conseil d'Administration de différents dossiers d'Appels d'arbitres concernant leur classement initial. Aussi, le Conseil d'Administration, après avoir entendu les explications d'Amandine MENIGOZ, valide la composition des groupes d'arbitres de Ligue pour la saison 2019-2020 comme suit :

Groupe Régional Elite (17) :

Mesdames COLLIN Alexandra et GUILLEMIN Florence.

Messieurs ABDELHAOUI Akim, BROBECK Pierre-Marie, COUILLAUD Nicolas, FLECHE Nicolas, GUILLON Alexis, HUSADZIC Sanel, LAMBERT COUCOT Guillaume, MATHIEU Florian, MICHELET Emmanuel, MICHON Olivier, NEGLIZ Chakib, PLAT Maxim, POURCHOT Quentin, ROCHE Mickael, ZOLTNER Jérôme.

Groupe Arbitres R1 (34) :

Mesdames BAGROWSKI Céline, MOUGEOT Emilie.

Messieurs CHATELET Florent, CHEVALIER Camille, CHOPARD Antoine, CIPRIAN Patrick, CURTOL Guillaume, DROUHARD Valentin, EL IDRISSEI Mourad, GARNIER Romain, , GIANCATARINA Christophe, GUY Stéphane, HAVARD Jérémy, HUERTAS Pierre, HUOT-MARCHAND Yohan, JACOT Clément, JANOT Mickael, JOURDHIER Damien, LANOIX Christophe, MALKI Hakim, MARTIN Gwénael, MAZZOLA Sylvain, MILLARD Alexandre, ORTA Cyril, PARDAL Pierre, PAYA Corentin, RAFFESTIN Théo, RIVIERE Steve, ROUGINAT Damien, SELLOUM Killian, SIMARD Fabrice, TOUILLON Pierre, VIENT Christophe, VUITTENEZ Jérôme.

Groupe Arbitres R2 (32) :

Messieurs ALMI Jimmy, ANTAR Mohamed, BUTTEFEY Jean Luc, BILLOD Florian, BOURGIN Léo, COTTERET Jean Michel, CROSSON Julien, DA COSTA Jorge, DA COSTA Nicolas, DURAND Emmanuel, ETOUMI Mohamed, GARRET Hervé, GIL Alexis, GONCALVES Anthony, HAMDAROUI Salahédine, ISENI Egzon, KALAA Mickaël, LOUVRIER Eric, LOREAU Jérôme, MARSIGAGLIA Joan, MENORET Erwan, MOREAU Sébastien, NENING Ludovic, PINET Quentin, PINGUET Mathieu, PLAT Aurélien, POMATHIOD Stéphane, RUBINO Alexandre, SANCHEZ Anthony, SIMON Corentin, VOIDEY Emmanuel, ZELFA KALAA Malik.

Groupe Arbitres R3 (43) :

Madame LECOEUUCHE Ombeline.

Messieurs AKAROUCHE Sofian, ALZINGRE Sébastien, AYMOUNIN Steeve, AVILES José, BAILLY Thomas, BARNAY Pierre-Jacques, BAUDOT Mickael, BELHADJ Ahtman, BOILEAU Antoine, BRAY Mickael, CHER Baptiste, CORNEILLE Antoine, CUTRI Maxence, EL BOUAYADI Mimoun, DESGRANGES Yannick, ES SBITI Brahim, FACHAUX Yann Eric, FERREIRA Marcio Filipe, FERREIRA Philippe, GOBEROT Sébastien, GUILLAUME Quentin, GRISEY Pascal, GROSSENBACHER Marc, JANEZ Patrick, LALARME Yannick, LEBLANC Jérémy, LECUREUIL Cyril, MARINIER Alexis, MAYER Corentin, NEVES Paolo, PARRENIN Edouard, RENARD Maxime, ROBE Sébastien, SABOT Olivier, SERRE Nathan, SEZER Volkan, SGHIR Abdellah, VERNIER Jean Philippe, VIE Guillaume, VIECELI Frédéric, VIRET Stéphane, ZERBIB Quentin.

Groupe Arbitres Assistants R1 (23) :

Madame TODESCHINI Valérie,

Messieurs AK Halim, BOUTTEFAS Messaoud, CHATON Aurélien, COULIBALY Gaoussou, FANNI Jean Pierre, FEVRE Sébastien, GALLY Fabien, GAUTHIER Emmanuel, GUIDOU Quentin, ISABEY Antoine, JUNG Cédric, MALDOU Adil, PERRIN Sylvain, REMOND Cyrille, SIMARD Sébastien, TABOUREAU Gilles, TAHANI Ahmed, THERY SIMONIN Valentin, THIBERT Valérian, VACHEZ Alexandre, YUKSEL Ceyrayil, YUKSEL Omer.

Groupe Arbitres Assistants R2 (43) :

Mesdames JOBARD Lorette, MEUNIER Charline et RAVOYARD Ombeline.

Messieurs AIT MHAND Rachid, AMHIS Aghiles, BANDERIER Amaury, BELPOIS Loïc, BELIOT Ludovic, BELKAID Rafik, BOURG Fabien, CARAYON Sébastien, CELIK Bayram, DELHOMME Mathias, DEVILLIERS Yohan, DIDELOT Julien, DURA Alexandre, DRAGO Sébastien, FERREIRA Adrien, FOUAD Khalid, GUCCIONE Vincent, GUNDES Alain Hanifi, GROS Nicolas, HENRY David, ILDIZ Yusuf, KHELILI Abdelkader, KHELILI Farid, LAMBERT Anthony, LAROCLETTE Yann, LECHINE Bertrand, MIGUET Johan, NOIRET David, NORMAND Sébastien, OCAK Ozkan, PRITZY Laurent, RIPPES Vincent, SANSANESE Sébastien, SERUGUE Cyrille, SID Sophiane, SIMONET Maxence, SIXDENIER Benoit, YURDAKON Yüksel, ZMIRLI Mahmoud.

Candidats Arbitres de Ligue R3 (26) :

Madame FRONT Mathilde*.

Messieurs BAUDOT Timothé, BOILLON Mathieu, BRUARD Alain, CLERE David, DAME Romain*, DEBBICHE Billel, FERREIRA Carlos, FREVILLE Roland, GECICI Deniz, GUICHARD Anthony, GONZALEZ Matthéo, LAMBERT Baptiste*, MALLET Frédéric, MARJOLET Clémentin*, MENEAU Sylvain, MOLINES Maxime*, MONNIER Antoine, NOTIN Geoffrey*, ROULOIS Hugo*, SAHIN Ali, SANTAGATA Pascal, SIMON Enzo, TEL Hikmet, THOMAS Olivier, VIGEOLA Emil*.

(* arbitres également en âge d'être JAL)

Jeunes Arbitres de Ligue (64) :

Mesdames BROSSARD Océane, CHAUVELOT Ambre, DEGAND Maëlie, DEMONCAY Mathilde, GAIN Marine, MARCELIN Noémie et VAUBOURG Estelle.

Messieurs ALEXANDRE Arthur, AMARAL Ronan, BALLAND Hugo, BASTIEN Lilyan, BEZE Théophile, BEZE Valentin, BLONDAIN Lenny, BOUADOU Hugo, BOULET Etienne, BOULIN Quentin, BOUVERESSE Lilian, BRIERRE Julien, BUNK Théo, CAMPENET Quentin, CARVALHO Maxime, CHEVALIER Louis, CONNANT Cyril, COSTE Clément, DEMONCAY Elian, DILLENSEGER Nathéo, DOLE Romain, DUBAND Thibaut, FIGARD Mathias, FISCHER Kilian, FOUCHÉY Loic, GARCIA Hugo, GAUDILLAT Yanis, GENELOT Etienne, GILBERT Lucas, GILLET Thomas, GIRARDIN Etienne, GONZALEZ Théo, GRILLAS Florient, HAUTIN Antoine, HUEL Théo, IBNTABIT El Mahdi, JERONIMO Evan, LAGUT Alexandre, LAURENT Rémi, LIGIER Julien, MAITRE Evann, MALBRUNEAU Alexis, MENARD Amaury, MENDES Matthieu, MONNIER Antoine, MOUTHON Samuel, OZSARI Serkan, PENNORS Paul, PERNOT Dylan, ROBBE Dorian, ROLLAND Jérémy, SAHRAOUI Adel, SAHRAOUI Bilal, SCHWAB Yann, SENI Billy, SIMOES Emmanuel, SIMONEL Paul, SIMONET Thomas.

Arbitres Futsal R1 (20) :

BELHADJ Ahtman, BELKAID Rafik, BERNARDIN Arnaud, COUILLAUD Nicolas, DEGAND Frédéric, DERVAUX Alban, DESGRANGES Yannick, DUJARDIN Nicolas, DURAND Emmanuel, FOUAD Khalid, GARRET Hervé, GERAULT Aurélien, GIANCATARINA Christophe, GUILLAUME Quentin, LANOIX Christophe, PICHOT André, TAHAROUNT Belkacem, THIBERT Valérian, VIECELI Frédéric.

Arbitres Futsal R2 (33) :

Madame Marianne MEILLER.

ABBASSI Mohamed, AOUNI Jamel, BAECKLER Patrick, BARTHOD Pierre, BOISOT Ludovic, BUNK Théo, BUSONT Jérôme, BRUOT Mathieu, CACCAMO David, DARMIGNY Jordan, DA ROCHA Isaac, DUMONT Florent, EL BOUAYADI Mimoun, FANNI Sébastien, GUNGOR Mustafa, IKOLLO Paul, KADRI Mehadjji, LEMQADDEH Nourredine, MAHLA Magide, MARQUES José, MARTINELLI Walter, MIGNOT Gabriel, OCAK Ozkan, OGUR Bekir, OZEN Niyazi, PETITGUYOT Alexis, PERRAULT Roger, RABIA Djamel, RIBEIRO PINTO Armando, SCHAFFER Hugues, SIMONIN Patrick, ZARAT Omar Abdel, ZELFA KALAA Malik.

La présente décision est susceptible de recours devant la commission compétente de la F.F.F. (juridique@fff.fr) dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions des articles 188 et suivants des Règlements Généraux de la F.F.F.

9.2 – COMPOSITION GROUPES DES OBSERVATEURS CRA – SAISON 2019-2020

Amandine MENIGOZ propose au Conseil d'Administration comme Observateurs d'arbitres séniors, jeunes et futsal pour la saison 2018-2019 les personnes suivantes :

ADAM Christophe, BADET Jacques, BALAINE Gilles, BAUDION Patrick, BOLLET Pierre, BONARDOT Stéphane, BRUOT Mathieu, CHAMPET Régis, CHANUDET Philippe, CHATON Aurélien, COUILLAUD Nicolas, COUTET Bernard, DA SILVA Sérafin, DERVAUX Alban, DESGRANGES Yannick, DESMARECAUX Nicolas, DI GIROLAMO Michel, DORIGNY Dominique, DUCROS Eric, DURAND Emmanuel, FERNEY David, GADALA Philippe, GALLAND Michel, GARRET Hervé, GEORGES Gérard, GERALDES Raphaël, GIANCATARINA Christophe, GIRARDIN Eric, GIROD Patrick, GOUTRET Lucien, GUILLAUME Quentin, KLIMCZAK Laurent, LACROIX Damien, LAGRANGE Corinne, LIEGAULT Mathieu, LORENZO José, MARTIN Gwenaël, MASSON Marc, MIGUET Gérald, MONNIN Michel, MORDIER Gaëtan, MOREL Stéphane, NEGHLIZ Chakib, NUNES Pierre, PERROT André, POURCHOT Quentin, RAVIER Claude, RIPPES Vincent, RIVIERE Steve, ROBELIN Jean-Marie, ROCHERIEUX Joël, SALAMI Pierre, SANCHEZ Anthony, SERRE Nathan, SIMON Christophe, SOUDI Mohamed, SKABSKI Sébastien, TALLI Mehdi, THIBERT Valérian, THOMAS Hervé, TORRES Christophe, TORT Serge, VINCENT Didier, WANIART Thierry, ZENUCH Georges, ZELFA KALAA Malik.

9.3 – PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA

Amandine MENIGOZ expose aux membres du Conseil d'Administration le projet de modification du Règlement Intérieur de la CRA (*Annexe 6*). Ce dernier est validé à l'unanimité.

9.4 – FRAIS D'ARBITRAGE R1 À R3 (*RÉVISION PROCÉDURE FINANCIÈRE N°18*)

Thierry WANIART présente le projet de révision de la procédure financière n°18. Ce projet est validé à l'unanimité.

10 – JURY IR2F – SAISON 2019/2020

Le Conseil d'Administration valide le Jury de l'IR2F pour la saison 2019-2020 comme suit :

1/- Monsieur Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ de Football (*titulaire*), ou Monsieur **Roland COQUARD**, Président Délégué de la Ligue BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ de Football (*suppléant*)

2/- Monsieur Sébastien IMBERT, Président du Jury et Directeur Technique Régional de la Ligue BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ de Football représentant de la DTN, ou **Jordan CHAMPAGNAT** (*suppléant*).

3/- Monsieur Cédric BEJUY, Responsable Pédagogique de l'IR2F (*titulaire*) ou **Nicolas MERMET-MARECHAL**, Conseiller Technique Régional (*suppléant*),

4/- Monsieur Ludovic CORNEBOIS, CTD PPF et Formation (*titulaire*), ou **Gaëtan HENRIOT** (*suppléant*), CTD PPF et Formation

5/- Monsieur Jacques QUANTIN, Président du Comité de Pilotage de l'IR2F, en tant que Personne Qualifiée (*titulaire*), ou **Régis PAROT**, Responsable Pédagogique du CFA du Sport de Bourgogne-Franche-Comté (*suppléant*)

6/- Monsieur Christian COUROUX, membre du GEF, au titre de représentant des salariés (*titulaire*) ou **Monsieur Aurélien AUBRY** (*suppléant*), membre de l'UNECATEF

7/- Monsieur André SCHNOEBELEN, Membre de l'AE2F, représentant des employeurs (*titulaire*) ou **Monsieur Bernard PAUTONNIER** (*suppléant*), membre de l'U2C2F.

11 – PÔLE ESPOIRS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Thierry WANIART intervient pour présenter une modification du Règlement Intérieur du Pôle Espoirs (*Annexe 7*). La modification porte sur les voies et délais de recours des décisions du Comité de Suivi du Pôle Espoirs. Le Règlement est amendé à l'unanimité.

12 – QUESTIONS DIVERSES

12.1 – COMMISSION RÉGIONALE MÉDICALE

Le Dr Joël GODARD revient sur la première réunion de la Commission Régionale Médicale qui a eu lieu au mois de mai. Par ailleurs, il demande à chaque District de bien vouloir lui adresser les noms et coordonnées des personnes impliquées dans les Commissions Départementales Médicales.

12.2 – IR2F – BONS DE FORMATION

Jacques QUANTIN précise que la Ligue se place en 5^{ème} position de la consommation des Bons de Formation « *Dirigeants* » au niveau Fédéral.

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI